

## **PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 26 septembre 2023 à 18 heures 30**

*Convocation du 18 septembre 2023*

**Le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. Pierre POLARD, Maire.**

**Etaient présents : : MM et Mmes Christian ALFARO, Laëtitia ANDRIEU, Pierre CUESTAS, Anne-Marie DUCLA, Gilles DUCLOS, Jérôme GARCIA, Isabelle GIL, Sylvie GISBERT, Emilie LAMARCQ, Jacques MAURAND, Micheline MIANNAY, Béatrice MILESI, Augustin MINARRO, Isabelle PALM, Alain RIVAYRAND, Patricia VAN HOONACKER, Jean-Claude VIVANCOS, Christian WAUTERS.**

**Procurations : Chantal DUMONT-GILMOZZI à Jean-Claude VIVANCOS, Estelle FLEUTÔT à Sylvie GISBERT, Gilles JOFFRE à Patricia VAN HOONACKER**

**Absent : Bruno SALGUES**

18h30 : ouverture de la séance.

Secrétaire de séance : Laetitia ANDRIEU est désignée secrétaire de séance

Préambule : le Maire soumet au vote le procès-verbal de la séance du conseil du 27.06.2023.

Approbation à l'unanimité.

Pierre POLARD présente les points à l'ordre du jour de la séance :

- 1 – Rapports sur le Prix et la Qualité des Services publics (RPQS) de l'eau potable et de l'assainissement de l'exercice 2022
- 2 – Rapport annuel 2022 d'activité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés de la communauté de communes Sud Hérault
- 3 – Cession d'un bâtiment communal situé rue Arago
- 4 – Cession de l'étage du bâtiment communal situé place Jean Jaurès
- 5 – Cession d'un bien immobilier communal à la SCI Guilhaumon
- 6 – Acquisition d'une parcelle de terrain dans le cadre d'une procédure d'alignement
- 7 – Acquisition de deux parcelles de terrain en bordure du ruisseau des épanchoirs
- 8 – Projet d'extension du parc de vidéo-surveillance – demande d'aide au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD)
- 9 – Demande de subvention auprès du département pour l'acquisition de tablettes numériques pour le musée du plafond peint
- 10 – Attribution d'une subvention à la Chambre des Métiers et de l'Artisanat (CMA) Occitanie Aude
- 11 – Signature d'une convention chasse avec le département de l'Hérault et le syndicat de chasse
- 12 – Jardins partagés – modification de la convention de mise à disposition
- 13 – Mise à disposition d'un agent communal
- 14 – Projet Régional de Santé 2023 – 2028 – Schéma Territorial de Santé de l'Hérault - avis de la commune
- 15 - Intervention de Bruno Salgues sur le Centre Municipal de Santé
- 16 - Décisions du Maire
- 17 – Questions diverses

## **1 – Rapports sur le Prix et la Qualité des Services publics (RPQS) de l'eau potable et de l'assainissement de l'exercice 2022**

Le Maire indique que les RPQS reprennent les données issues des rapports annuels du délégataire, votés à l'occasion du dernier conseil municipal, et sont injectées dans une base de données nationale appelée SISPEA (système d'information des services publics d'eau et d'assainissement). Il présente les chiffres clés de l'exercice 2022 :

- **Eau Potable**
  - **2,40148 € TTC / m<sup>3</sup>** sur la base de la facture 120 m<sup>3</sup>
  - **100 %** de conformité sur les analyses physico-chimiques
  - **100 %** de conformité sur les analyses bactériologiques
  - **87,8 %** de rendement du réseau
  - **2,44%** d'impayés
  - **1943** abonnés
  - **161 504 m<sup>3</sup>** d'eau facturée
  - **2** réparations de fuites sur branchements
  - **5** réparations de fuites sur canalisations
  
- **Assainissement**
  - **1,9724 € TTC / m<sup>3</sup>** sur la base de la facture 120 m<sup>3</sup>
  - **0 TMS** de boues évacuées
  - **23 km** de réseau total d'assainissement
  - **1869** abonnés
  - **159 216 m<sup>3</sup>** d'eau facturée
  - **29** désobstructions de branchement
  - **19** désobstructions de réseau

Invité à se prononcer, le conseil municipal approuve ces RPQS à l'unanimité.

## **2 – Rapport annuel 2022 d'activité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés de la communauté de communes Sud Hérault**

Le Maire présente dans ses grandes lignes le rapport qui est soumis au conseil :

- Collecte des ordures ménagères résiduelles (OMR) réalisée en régie
- Collecte sélective
  - Emballages : régie
  - Papiers : société PAPREC
  - Verre : société VIAL
- Prestataires de traitement
  - Ordures ménagères résiduelles : Agglomération de Béziers
  - Emballages et Papiers : société PAPREC
  - Verre : société IPAQ
- **24 agents** (dont 3 pour encadrement et prévention)
- OMR : **4 554 t** (+1,55%) soit **248,5 kg/hab** (314 kg/hab en moyenne nationale)
- Collecte sélective : **1 438 t** (+3,2%) soit **78,49 kg/hab** (70 kg/hab en moyenne nationale)
- Déchèteries : **5 149 t** (-17,96%) soit **281 kg/hab**
- Coût du service : **2 455 919 €** soit **220,42 €/t** (+6,9%)
- Taux TEOM : **18,85 %**

Approbation à l'unanimité.

### **3 – Cession d'un bâtiment communal situé rue Arago**

Le bâtiment en question est la maison attenante à la Salle des Douches, évalué par le service des domaines à 158 000 €. Le prix de vente aux actuels locataires a été négocié et arrêté à 150 000 €. Il est proposé de le valider et d'autoriser la cession.

Patricia VAN HOONACKER demande pour quelle raison ce bien sera cédé à un prix inférieur à l'estimation des domaines. Le Maire lui répond que la négociation avec les locataires a ramené le prix de vente à 150 000 €, dans la marge d'appréciation de 10%.

Approbation à l'unanimité.

### **4 – Cession de l'étage du bâtiment communal situé place Jean Jaurès**

Le rez-de-chaussée de ce bâtiment a déjà été vendu à la Communauté de Communes Sud Hérault pour la réalisation d'un tiers-lieu. Le reste du bâtiment, composé de 2 niveaux avec combles aménageables a été évalué par le service des domaines à la somme de 220 000 €. A la suite de négociations avec le potentiel acquéreur, le prix de vente proposé s'élève à 200 000 €. Il est proposé de le valider et d'autoriser la cession.

Approbation à l'unanimité.

### **5 – Cession d'un bien immobilier communal à la SCI Guilhaumon**

Par délibération en date du 27 juin 2023, le conseil municipal avait acté la vente de la parcelle K 1253, d'une superficie de 355 m<sup>2</sup> aux pompes funèbres Patrick Guilhaumon pour la création d'une chambre funéraire. A la demande de l'intéressé, il convient de modifier le bénéficiaire de cette vente qui sera désormais la SCI GUIFLEU.

Approbation à l'unanimité.

### **6 – Acquisition d'une parcelle de terrain dans le cadre d'une procédure d'alignement**

Intéressé à cette délibération, Augustin Minarro quitte la salle.

Cette acquisition, d'une superficie de 81 m<sup>2</sup> et à l'euro symbolique, consiste à intégrer dans le domaine public routier communal la portion de terrain excédant la limite de fait (mur de clôture) de la propriété riveraine.

Approbation à l'unanimité.

La délibération étant intervenue, Augustin Minarro reprend sa place.

### **7 – Acquisition de deux parcelles de terrain en bordure du ruisseau des épanchoirs**

L'acquisition à l'euro symbolique de ces deux parcelles (K 2907 (Lot B - 156 m<sup>2</sup>) et K 2959 (Lot D – 283 m<sup>2</sup>)) permettra à la commune d'accéder plus facilement aux berges du ruisseau des épanchoirs pour effectuer son entretien.

Approbation à l'unanimité.

### **8 – Projet d'extension du parc de vidéo-surveillance – demande d'aide au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD)**

Cette demande d'aide au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) concerne la mise en place de 11 caméras supplémentaires pour 28 242,58 € HT.

La demande de subvention est effectuée au taux maximal, soit 80%.

Jean Claude VIVANCOS précise que le système actuellement en place est évolutif et permettra de

prendre en charge les nouvelles caméras.

Approbation à l'unanimité.

### **9 – Demande de subvention auprès du département pour l'acquisition de tablettes numériques pour le musée du plafond peint**

Dans le cadre de la réhabilitation du musée du plafond peint et dans l'optique des futures visites guidées, il est proposé de procéder à l'acquisition de 2 tablettes numériques pour 1 315 € HT.

Une aide peut être obtenue auprès du département de l'Hérault qu'il est proposé de solliciter à hauteur de 80% du coût HT de l'acquisition.

Patricia VAN HOONACKER demande à connaître le nombre annuel de visites du musée. *Après vérification, le nombre de visites guidées et libres s'est élevé, pour l'année 2022, à 1 324.*

Approbation à l'unanimité.

### **10 - Attribution d'une subvention à la Chambre des Métiers et de l'Artisanat (CMA) Occitanie Aude**

La CMA Occitanie Aude accueille deux jeunes apprentis domiciliés sur Capestang. A ce titre, elle nous sollicite pour l'obtention d'une subvention annuelle fixe de 250 € augmentée de 26 € par apprenti, soit 302 € au total.

Approbation à l'unanimité.

### **11 - Signature d'une convention chasse avec le département de l'Hérault et le syndicat de chasse**

Cette convention doit permettre d'organiser la pratique de la chasse sur les parcelles propriétés du département de l'Hérault au bénéfice du syndicat de chasse de Capestang.

En tant qu'autorité garante de la multifonctionnalité des usages sur son territoire, la commune est partie prenante de cette convention pour la signature de laquelle il convient d'autoriser le Maire.

Approbation à l'unanimité.

### **12 - Jardins partagés – modification de la convention de mise à disposition**

La modification proposée consiste en la rectification des équipements mis à disposition des jardiniers (toilettes, barbecue...) qui n'ont jamais été réalisés.

Approbation à l'unanimité.

### **13 - Mise à disposition d'un agent communal**

Il s'agit de mettre à la disposition du FOSH, un agent communal diplômé afin d'animer les sessions en faveur des enfants, les mercredis après-midi. Cette mise à disposition partielle est un renouvellement à raison de 6h30 hebdomadaires pendant les périodes scolaires pour l'année 2023-2024.

Approbation à l'unanimité.

### **14 – Projet Régional de Santé 2023 – 2028 – Schéma Territorial de Santé de l'Hérault - avis de la commune**

Le futur projet régional de santé, élaboré par l'Agence Régionale de Santé (ARS) Occitanie, qui a pour objectif de déterminer les orientations de la politique régionale de santé pour la période 2023/2028 est composé de schémas territoriaux de santé pour chacun des 13 départements de la région Occitanie. S'agissant du département de l'Hérault, il se décompose en engagements recensant les enjeux auxquels

doit faire face le département d'ici à 2028 :

- **Engagement 1** : Dynamiser et adapter la prévention et la promotion de la santé aux âges clés et aux milieux de vie
- **Engagement 2** : Accompagner chaque personne pour lui permettre d'être actrice de sa santé
- **Engagement 3** : Renforcer l'accès pour tous à une prise en charge adaptée aux besoins de santé sur l'ensemble des territoires
- **Engagement 4** : Renforcer la coordination des acteurs pour assurer la continuité des prises en charge et des accompagnements
- **Engagement 5** : Promouvoir et garantir la qualité, la sécurité et la pertinence des prises en charge et des accompagnements
- **Engagement 6** : Soutenir l'attractivité des métiers de la santé

Ce document passe sous silence la question de la désertification médicale, prégnante dans notre département. En outre, les centres publics de santé et le salariat ne sont jamais évoqués, alors que cette organisation des soins de premier recours entre dans le cadre de l'engagement 6 du schéma. Il est proposé de solliciter l'ARS pour amender en ce sens le PRS.

A propos de la problématique de la désertification médicale, Patricia VAN HOONACKER soutient que l'ARS, même sans l'évoquer clairement, s'en préoccupe.

Approbation à l'unanimité.

#### **15 - Intervention de Bruno Salgues sur le Centre Municipal de Santé**

En l'absence de Monsieur Bruno SALGUES, cette question est reportée à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.

#### **16 - Décisions du Maire**

- École élémentaire – climatisation du bureau de direction – AGTHERM – 2 880.54 € HT
- Extension de la cantine de l'école élémentaire - Mission CSPPS - LM COORDINATION – 1 872 € HT
- Mise en place d'une régulation du chauffage de l'école élémentaire - CAP BIO NRJ – 7 000.88 € HT
- Bd Lafayette - permis d'aménager - EURL JE DESSINE VOTRE PROJET – 3 000 € HT
- Élagage platanes place Ferrer - A.R.F – 2 200 € HT
- Nettoyage parcelle bd Lafayette - A.R.F – 1 600 € HT
- Alimentation AEP chambre funéraire - TP BESSIÈRE – 25 694 € HT
- Grangette /Viala - MO – ENTECH – 13 349 € HT
- Réseaux avenue de Poilhes - MO – ENTECH – 5 525 € HT
- Réseaux rues centre village - MO – ENTECH – 23 465 € HT
- Bouclage AEP ZAC les Cagnes - MO – ENTECH – 7 150 € HT
- Ruisseau de Saïsses - rabotage de la cunette en béton - TP BESSIÈRE – 4 712.50 € HT
- Division foncière de la parcelle K 343 – GASQUEZ – 1 120 € HT
- Chambre funéraire - MO – ENTECH – 1 625 € HT
- Mise en place d'une commande centralisée pour le chauffage de la salle Nelson Mandela - THERMI RÉGULATION – 15 463 € HT
- Passage à LED de l'éclairage du terrain d'honneur – TRAVESSET – 23 446 € HT
- Mise en place de mâts pour l'éclairage du demi-terrain d'entraînement de rugby – TRAVESSET – 37 961.70 € HT
- Mise en place de projecteurs pour l'éclairage du demi-terrain d'entraînement de rugby – TRAVESSET – 12 015.60 € HT
- Réfection des voiries des chemins de Nèga Fèda et des Clapiers - SARL FRANCÈS – 15 264 € HT
- Changement du poste informatique pour le Dr Ajas – ABSYS – 1 067 € HT

- Réhabilitation du local annexe au château - Mission de maîtrise d'œuvre - Frédéric FIORE – 8 136.81 € HT
- LTI 2023 – CELR – 600 000 €
- Réalisation d'un mur de clôture mitoyen - Bd Lafayette - SCI LES CAILLOUX – 4 167.50 € HT
- Convention de mise à disposition à titre gratuit "cols bleus"
- Attribution du marché avenue de Poilhes - réseaux humides - TP BESSIERE – 213 290 € HT
- Arrêté de mise en sécurité sans interdiction d'habiter - habitation 1, rue de la Treille
- Bâtiment place Gambetta - diagnostics amiante/termites/plomb avant démolition - OSTAL DIAG – 2 810 € HT
- Création d'une chloration relais - MO – ENTECH – 5 150 € HT
- Programme voirie 2024 - recherches amiante et hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) – ADBTP – 2 249 € HT
- Réhabilitation aire de jeu du camping – HUSSON – 35 114 € HT
- Rideau d'occultation école maternelle – SONZOGNI – 2 108.60 € HT
- Aire de jeux école maternelle – HUSSON – 12 409.75 € HT
- Aménagement du parvis de la mairie - MO – BEI – 26 000 € HT
- Topographie et relevé de deux bâtiments – GASQUEZ – 3 980 € HT
- Élagage des platanes "communaux" – ARF – 13 990 € HT
- Remplacement de robinets thermostatiques à l'école élémentaire - CAP BIO NRJ – 1 861 € HT
- Fourniture d'une clôture rigide – HUSSON – 4 154.25 € HT
- Création d'une re-chloration sur le réseau de distribution d'eau potable – SUEZ – 39 864 € HT

#### 17 – Questions diverses

- la rénovation du parc d'éclairage public a démarré pour sa tranche 1
- pourvoi devant le conseil d'état : le conseil d'état a annulé le jugement de 1<sup>ère</sup> instance du juge des référés favorable à Mr Bruno Esposito (alors conseiller municipal), accédant de ce fait à la demande de la commune qui a également pu récupérer les 1000 € qui avaient été mis à sa charge.
- aucune question n'a été transmise par les conseillers d'opposition.
- Annie DUCLA invite les élus à participer, le mercredi 27 septembre, à la balade théâtralisée organisée dans les rues du village

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19H30

#### APPROBATION DU P.V. DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 SEPTEMBRE 2023

Le Maire,  
Pierre POLARD

Le secrétaire de séance,  
Laetitia ANDRIEU



Christian ALFARO



Pierre CUESTAS

Anne Marie DUCLA




Gilles DUCLOS

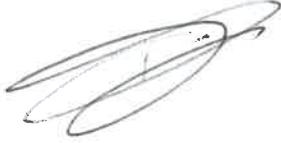


Chantal DUMONT-GILMOZZI



Estelle FLEUTÔT

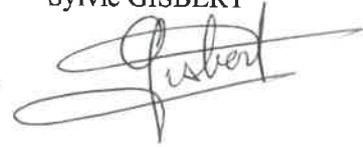
Jérôme GARCIA



Isabelle GIL



Sylvie GISBERT

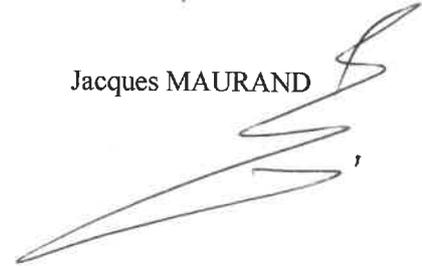


Gilles JOFFRE

Émilie LAMARCQ



Jacques MAURAND



Béatrice MILESI



Micheline MIANNAY



Augustin MINARRO



Isabelle PALM



Alain RIVAYRAND



Bruno SALGUES

Patricia VANHOONACKER

Jean-Claude VIVANCOS



Christian WAUTERS

